**Questionnaire pour les entreprises, de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme Mary Lawlor**

**Septembre 2022**

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mme Mary Lawlor, invite les entreprises à répondre au questionnaire ci-dessous.

Les contributions reçues éclaireront le rapport thématique de la Rapporteuse sur les apports et changements positifs en matière de droits de l’homme réalisés par les défenseur(e)s des droits de l'homme, qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en mars 2023.

Le questionnaire est disponible sur le site Web du HCDH en anglais (langue originale) ainsi qu'en français, espagnol, chinois, russe et arabe (traductions non officielles) : <https://www.ohchr.org/en/calls-for-input/2022/call-input-report-special-rapporteur-human-rights-defenders-human-rights>

Toutes les soumissions reçues seront publiées sur le site internet susmentionné, à moins que l’auteur(e) ait clairement indiqué qu'il ne souhaitait pas que sa contribution soit rendue publique. La soumission est limitée à 2500 mots par questionnaire. Veuillez envoyer le questionnaire rempli à l’adresse suivante hrc-sr-defenders@un.org

Date limite de soumission : 20 octobre 2022

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Coordonnées**

Les contributeurs et contributrices peuvent rester anonymes. Ils peuvent fournir leurs coordonnées au cas où nous aurions besoin de les contacter dans le cadre de la rédaction de ce rapport thématique. Cependant, notez que cela est facultatif.

**Questions POUR LES ENTREPRISES :**

1. Est-ce que des défenseur(e)s des droits de l’homme vous ont influencé ou ont travaillé avec vous afin d’apporter des changements dans vos opérations ayant permis l’amélioration des droits de l’homme d’autrui ?
2. Comment ont-ils réalisé ces améliorations et quel a été l'impact sur ceux dont les droits ont été améliorés ?
3. Est-ce que les défenseur(e)s des droits de l’homme ont été exposés à des risques durant leur travail pour parvenir à ce changement ? Veuillez indiquer le type de risques.
4. Comment vous ou d'autres (par exemple des agences gouvernementales, des ONG nationales et internationales, des mécanismes internationaux, des médias, etc.) les avez-vous soutenus et protégés dans leur travail pour parvenir à ce changement ?
5. Avez-vous reconnu le rôle des défenseur(e)s des droits de l’homme dans ces accomplissements ?
6. Quelles mesures proposez-vous à la Rapporteuse spéciale afin de :
	1. Aider les défenseur(e)s des droits de l’homme à obtenir des succès similaires à ceux que vous avez vus dans d'autres entreprises ?
	2. Encourager les entreprises et les États à fournir un environnement permettant aux défenseur(e)s des droits de l'homme d'obtenir des succès similaires à ceux que vous avez vus ?